

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1836

Artikel: L'État et les féodalités bancaires : il est urgent de taxer les transactions financières
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment est-il possible qu'un gouvernement qui se veut collégial n'ait jamais songé à créer un véritable organe porteur de la politique gouvernementale, capable de la défendre et de soutenir les membres du collège qui l'incarnent? Comment imaginer, en cas d'adhésion à l'UE, que notre ambassadeur, nos directeurs d'office, les conseillers fédéraux, le ministre

des affaires étrangères et le président de la Confédération, tous appelés, à un moment ou un autre, à représenter la Suisse dans les organes de l'Union, puissent y défendre de manière cohérente et efficace les intérêts de notre pays sans un cabinet, une administration commune qui les soutienne?

Le Conseil fédéral peut demain créer un véritable cabinet

présidentiel. L'affaire Kadhafi montre combien c'est urgent. Saura-t-il le faire?

**Lucien Erard, économiste, a notamment été secrétaire personnel du chef du département des affaires étrangères et secrétaire général du département fédéral des finances*

L'Etat et les féodalités bancaires

Il est urgent de taxer les transactions financières

André Gavillet (06 septembre 2009)

La crise financière semble s'apaiser, mais pas la colère politique et populaire contre les gains octroyés à certains acteurs de l'industrie financière – rétribution des administrateurs ou des membres de la direction, parachutes dorés, bonus récompensant les *traders*, tous dans le même sac. Le rejet prend des formes diverses : exigence que les résultats soient assurés dans la durée, bonus-malus (G20), renforcement du contrôle par les actionnaires, écart plafonné des salaires (initiatives populaires suisses).

Toutes ces propositions seront difficiles à appliquer. Qu'importe ! Elles méritent d'être soutenues. Car ce qui compte, ce n'est pas (pas seulement) leur efficacité économique, mais l'expression, culturelle, d'une autre échelle des valeurs.

Systeme

Les bénéficiaires de l'industrie financière sont aujourd'hui plus visibles. Mais, pour produire leurs gains a été mis en place tout un système. Accroché à l'activité bancaire utile, celle qui met à disposition de la croissance économique les crédits irrigants, s'est développée une finance parasitaire et spéculative. Elle ne crée pas de plus-value. Elle rançonne, comme des seigneurs, maîtres d'un passage obligé, prélevaient un péage. Cette comparaison n'a rien de littéraire. L'affrontement est réel entre les Etats qu'incarne le G20 et les féodalités bancaires, fortes de la démonstration que leur importance ("*too big to fail*") leur garantit une assurance contre la faillite.

Les exigences des Etats en contrepartie demeurent timides : renforcement des

fonds propres pour les activités de banque d'affaires, application plus rigoureuse de règles comptables.

Taxes

Les activités parasitaires devraient être cernées et faire l'objet d'une taxation adéquate. On retrouve, sous une forme ou sous une autre, la proposition Tobin. Frapper les mouvements de capitaux est une idée simple et juste. Réaliste si les Etats responsables des grands centres financiers coordonnaient leur politique. Le droit de timbre qui frappait jadis les transactions mobilières est resté efficace aussi longtemps qu'il n'a pas été démantelé par les Etats se faisant concurrence. Si ces mêmes Etats appliquaient une règle identique, par exemple une taxe commune, ils affirmeraient leur supériorité sur les féodaux bancaires et se procureraient des ressources

indispensables à leur développement et à celui des pays sous-dotés.

Réagir contre les bonus, soit. Mais que cette protestation ne

détourne pas de l'essentiel qui est de s'en prendre au système.

Le secret bancaire en questions

Un ouvrage récent veut faire accepter le secret bancaire en l'expliquant

Daniel Schöni Bartoli (06 septembre 2009)

Les éditions Slatkine publient "*Comprendre le secret bancaire*", un ouvrage d'interviews menées par le journaliste Serge Guertchakoff avec divers spécialistes du secret bancaire: notamment Jean-Pierre Béguelin, chef économiste chez Pictet & Cie, qui intervient le plus souvent, Edouard Cuendet, premier secrétaire des banquiers privés genevois, ainsi que des juristes spécialistes de la question, et deux politiciens, le libéral Michel Halpérin et le socialiste Alain Berset.

Le premier objectif de l'ouvrage semble clair : donner la possibilité à chacun de mieux saisir les questions liées aux changements récents autour du secret bancaire, en prévision d'un référendum portant sur une convention de double imposition. Les différents intervenants font un réel effort didactique et se donnent la peine de définir et d'expliquer les notions essentielles dans un langage très accessible. Sont notamment exposées les récentes concessions de la Suisse, l'affaire Birkenfeld, les conventions de double imposition, les trusts anglo-saxons et le fonctionnement de l'OCDE. Un retour historique revient notamment sur les pressions des alliés en 1946 et

l'affaire dite de Chiasso dans les années septante. La forme de l'interview rend l'ouvrage dynamique et agréable à lire.

Mais ce livre n'a pas qu'un objectif purement didactique : il cherche aussi manifestement à rassurer le citoyen inquiet et à prendre la défense d'une stratégie singulièrement malmenée depuis une année. C'est bien le point de vue des banquiers qui est mis en valeur, grâce aux divers intervenants provenant du sérail. Les explications factuelles sont globalement honnêtes, mais de nombreuses allusions mettent bien en évidence le soutien attendu du peuple suisse.

On trouve par exemple un plaidoyer en faveur de la retenue à la source - critiquable (cf. DP 1835) - contre toute éventualité d'échange d'informations. De même, un scénario de fin du secret bancaire est proposé dans des termes presque apocalyptiques (dans le cas d'un échange généralisé d'informations), avec des chiffres qui tentent d'évaluer la catastrophe en terme d'emplois. Bien que le scénario soit présenté comme des "*hypothèses peu probables et extrêmes*", aucun autre cas de figure n'est proposé pour le cas plus probable où les

concessions de la Suisse resteraient modérées. Si l'exercice est intéressant, il est manifestement très incomplet. On remarquera encore à quel point il s'avère difficile pour Jean-Pierre Béguelin d'expliquer pourquoi tant de gens placent leur argent en Suisse si ce n'est pour le secret bancaire. La question lui est posée différemment à trois reprises, mais l'évocation du professionnalisme et de la courtoisie peine à convaincre le lecteur critique.

L'ouvrage se termine par l'intervention des politiques. Michel Halpérin propose une défense très traditionnelle du secret bancaire, comparant notamment l'évasion fiscale à l'évasion de prison qui n'est pas une infraction en Suisse "*parce que la liberté est dans notre nature*". En somme, il résume les scénarios possibles à un choix entre évasion fiscale criminalisée chez nous et refus d'entraide aux autres Etats. Son intervention est un peu trop caricaturale pour être vraiment intéressante. Quant à Alain Berset, il est avant tout interrogé sur des questions de stratégie internationale pour défendre les positions de la Suisse et le débat ne porte pas du tout sur d'éventuelles oppositions à la ligne majoritaire. On retient surtout